

FONDATION D'ENTREPRISE OMERIN

Zone Industrielle
63600 AMBERT

Fondation d'entreprise régie par la loi du 23 juillet 1987
Autorisée par arrêté n° 2014349-0003 de la Préfecture du Puy-de-Dôme du 15/12/2014 (JO du 17/01/2015)
Prorogée par arrêté du 15/08/2019 (JO du 07/03/2020)

SIRET : 812 752 145 00019



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Présenté au Conseil d'Administration du 10 septembre 2021

Aux administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre premier conseil d'administration du 22 décembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise OMERIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'élément suivant signalé dans l'annexe comptable au paragraphe « Événements principaux de l'exercice » : Le Conseil d'administration en date du 18 octobre 2019 a prorogé la fondation pour une durée de 5 ans et fixé un versement pluriannuel 2020-2025 de 2 490 000 € qui ont été versés en 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués et, notamment dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, sur l'application du principe comptable de continuité d'exploitation ;
- sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons notamment :

- que les principes comptables retenus par la Fondation ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- qu'il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes, ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur, nous est apparue importante (en dehors de celui mentionné au paragraphe « observation ») ;
- qu'aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de votre président et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le

commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaumont, le 12 août 2021
En deux originaux



Olivier SERRE
Commissaire aux comptes
Mandataire social et responsable technique



Comptes annuels

Fondation d'Entreprise OMERIN



31/12/2020

Ce document contient 19 pages





KPMG Entreprises
Bureau d'Ambert
 3 avenue de la Dore
 63600 Ambert
 France

Téléphone : +33 (0)4 73 82 22 44
 Télécopie : +33 (0)4 73 82 08 39
 Site internet : www.kpmg.fr

Fondation d'Entreprise OMERIN
 Action sociale
 Zone Industrielle
 63600 AMBERT

Ambert, le 31 mai 2021

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16.06.2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise OMERIN relatifs à l'exercice du 01.01.2020 au 31.12.2020, qui se caractérisent par les données suivantes :

— Total du bilan :	6 128 707	EUR
— Chiffre d'affaires :	/	EUR
— Résultat net comptable :	434 727	EUR

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

KPMG Entreprises
 Département de KPMG S.A.

Olivier

Marechal

Signature
 numérique de
 Olivier Marechal
 Date : 2021.05.31
 11:37:21 +02'00'

Olivier Maréchal
 Expert-comptable



KPMG S.A.,
 société française membre du réseau KPMG
 constitué de cabinets indépendants adhérents de
 KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
 comptable et de commissariat
 aux comptes à directoire et
 conseil de surveillance.
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 à Paris sous le n° 14-30080101
 et à la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes
 de Versailles.

Siège social :
 KPMG S.A.
 Tour Eqho
 2 avenue Gambetta
 92066 Paris la Défense Cedex
 Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
 775 726 417 R.C.S. Nanterre
 TVA Union Européenne
 FR 77 775 726 417

Bilan et compte de résultat



Fondation d'Entreprise OMERIN



Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains	55 000		55 000	55 000
		Constructions	330 175	86 795	243 379	259 888
Inst.techniques, mat.out.industriels		44 025	44 025			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes		2 390 883		2 390 883	1 725 480	
Immobilisations grevées de droit					6 537	
TOTAL	2 820 083	130 820	2 689 263	2 046 906		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financées ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres					
TOTAL						
Total I		2 820 083	130 820	2 689 263	2 046 906	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	TOTAL					
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	3 401 196		3 401 196	1 949 378	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	38 247		38 247	41 821	
Total II		3 439 444		3 439 444	1 991 200	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		6 259 527	130 820	6 128 707	4 038 106	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Fondation d'Entreprise OMERIN

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
Legs et donations			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs			
Écarts de réévaluation			
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		
	Autres		
	Report à nouveau	2 658 665	2 228 574
	Excédent ou Déficit de l'exercice	434 727	430 091
<i>Situation nette (sous total)</i>		3 093 393	2 658 665
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		3 093 393	2 658 665
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	37 621	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 706	2 829
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	4 403	5 776
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		164 442
	Autres dettes		
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 966 583	1 206 392	
Total IV		3 035 314	1 379 440
	Écart de conversion Passif V		
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		6 128 707	4 038 106
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	37 621	
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		1 379 440
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Fondation d'Entreprise OMERIN

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	Montant net du chiffre d'affaires		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	729 809 729 809	730 850 730 850
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		51
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	13 896	16 110
	Aides financières	218 518	
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 558	4 154
	Salaires et traitements	27 798	25 531
	Charges sociales	9 953	9 374
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 046	25 313
	Dotations aux provisions		224 628
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	4	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	297 777	305 165
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	432 031	425 684
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Fondation d'Entreprise OMERIN

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 695	4 410
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 695	4 410
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		3
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		3
	2. Résultat financier (III-IV)	2 695	4 406
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	434 727	430 091
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		
	Total des produits (I + III + V + IX)	732 504	735 260
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	297 777	305 169
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	434 727	430 091
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	TOTAL		

Annexe



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Lors du conseil d'administration en date du 18 octobre 2019, l'assemblée décide de proroger la fondation pour une durée de 5 ans et d'augmenter le programme pluriannuel à hauteur de **3 670 000 euros**, dont **2 490 000 euros** ont été versés en 05/2020.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.





2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	429 200			429 200
Immobilisations en cours	1 725 480	665 403		2 390 883
TOTAL	2 154 680	665 403		2 820 083

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	107 775	23 046		130 820
Immobilisations financières				
TOTAL	107 775	23 046		130 820

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Evaluation

- Traitement des coûts de démantèlement
 - Nature des actifs faisant l'objet de coûts de démantèlement ;
 - Méthode d'évaluation des coûts ;
 - Montant des coûts provisionnés.
- Coûts d'emprunt
- Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Immobilisations en cours	2 390 883	

2.1.4.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans



2.2 Passif

2.2.1 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	Échéances	
		Échéances à moins d'1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	37 621	37 621		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 706	26 706		
Dettes fiscales et sociales	4 403	4 403		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 966 583	724 167	2 242 416	
TOTAL	3 035 314	792 897	2 242 416	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.2 Produits constatés d'avance

Ces versements correspondent à un <u>programme pluriannuel de 5 ans du 17/01/2020 au 16/01/2025</u>							
donc constatation d'un produit d'avance							
versement total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 180 000	1 180 000	226 167	236 000	236 000	236 000	236 000	9 833
2 490 000		477 250	498 000	498 000	498 000	498 000	20 750
suivi # 487	1 206 392	2 966 583	2 232 583	1 498 583	764 583	30 583	

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Versements des fondateurs comptabilisés en 2020	<u>729 809</u>
Total	729 809

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Employé	1,00	
TOTAL	1,00	-

